

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Pasquini, M. Raux, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 5

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« La convention stratégique pluriannuelle de la société France Médias mentionne l'objectif de réduction progressive de la place de la publicité et des parrainages dans la diffusion de l'offre de service public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend l'amendement de commission AC327 déposé par Mme Céline Calvez, Mme Cécile Rilhac, Mme Anne Brugnera, M. Belkhir Belhaddad et M. Christophe Marion. Il vise à inscrire une stratégie de désengagement progressive de l'audiovisuel public de sa dépendance aux recettes publicitaires. Sa mission de service public lui vaut un devoir d'exemplarité en terme de sortie de la société de consommation et du productivisme qui épuise nos ressources planétaires, il doit être financé par les citoyens et non par des placements publicitaires. Le groupe écologiste appelle à une compensation budgétaire de toute perte induite par la suppression de la publicité.